



**Déclaration Orale**

**Pour la 24ème session du Conseil des Droits de l'Homme**

**20 Septembre 2013**

**Point 6: Adoption du rapport EPU du Cameroun**

Orateur: Mickaël Repellin

Merci monsieur le Président,

Franciscans International souhaite attirer l'attention du Conseil sur les résultats du dernier Examen Périodique Universel du Cameroun en ce qui concerne la situation du droit des enfants dans le pays.

Malgré l'acceptation, à l'occasion de l'EPU de 2009, de recommandations tendant à la prévention et à l'éradication du trafic des enfants<sup>1</sup> ainsi que l'adoption d'une législation nationale spécifique à travers le plan d'action contre la traite, le phénomène demeure toujours persistant. En effet, nos récentes observations font encore état du fait que le Cameroun constitue le pays d'origine, de transit et de destination d'enfants victimes de la traite internationale. Souvent, les enfants sont soumis aux travaux forcés, à la servitude domestique ou à l'exploitation sexuelle. Les enfants en situation de rue sont particulièrement vulnérables. A ce titre il nous été fait récemment part de l'existence d'une exploitation organisée des enfants vivant dans la rue dans la ville de Garoua.

Ainsi, nous nous félicitons de l'acceptation par le Cameroun de recommandations visant à faire face au trafic et au travail<sup>2</sup> des enfants. Egalement, nous tenons à noter l'acceptation de recommandations visant à prévenir le phénomène des mariages forcés et précoces pour les jeunes filles dans le nord du pays<sup>3</sup>.

M. le président, nous recommandons au Cameroun de renforcer et préciser l'effectivité du droit des enfants, en particulier concernant la traite, à travers :

- **l'intensification des efforts pour permettre d'assurer une protection adéquate des victimes de la traite de part l'amélioration de l'accès à l'aide légale, sociale et médicale et en fournissant des opportunités de formation, d'éducation et d'emploi.**
- **la mise en place d'un mécanisme fiable d'identification des victimes de la traite parmi les groupes les plus vulnérables, y compris les enfants vivant et travaillant dans les rues.**
- **l'engagement de poursuites à l'égard des chefs traditionnels dans le nord du pays responsables du maintien des enfants dans des conditions d'esclavages et veiller à ce qu'ils soient traduits en justice sans délai.**

Je vous remercie.

<sup>1</sup> Recommandations 18 et 19.

<sup>2</sup> Recommandations 131.3 et 131.137

<sup>3</sup> Recommandations 131.39 131.40 131.50 131.118 131.119 et 131.132.